

## Accompagnement à la certification

La certification permet aux agriculteurs de différencier leur production et d'en faciliter la commercialisation. La plupart des certificats sont d'ailleurs réclamés par leurs acheteurs.

### Comment s'y retrouver ? Il est parfois bien utile d'être accompagné dans les premiers pas...

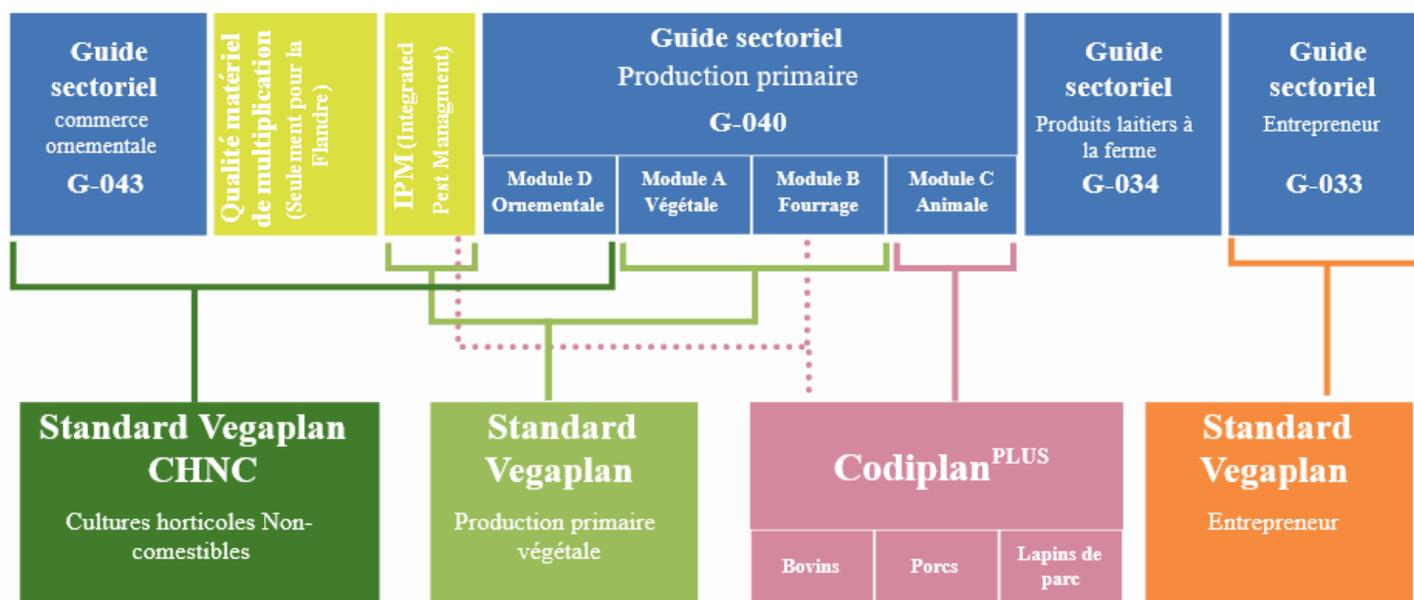
CPL-VEGMAR, en tant que Centre Pilote Légume Industriel, occupe une fonction d'accompagnement et de préparation à la certification auprès de l'ensemble des producteurs de légumes industriels de la Région wallonne, qu'ils soient en agriculture conventionnelle ou biologique. Cette activité s'est néanmoins élargie aux autres producteurs.

Le producteur se retrouve confronté à plusieurs cahiers des charges :

- le guide sectoriel de l'Autocontrôle pour la production primaire végétale G-040 modules A et B
- l'Integrated Pest Management (IPM)
- le Standard VEGAPLAN qui englobe le G-040 A-B, l'IPM et d'autres exigences spécifiques
- le référentiel GlobalG.A.P. (et G.R.A.S.P.)
- le cahier des charges bio
- etc.

Notez qu'il existe également d'autres cahiers des charges dans le secteur animal (module C du Guide sectoriel G040, CODIPLAN plus, etc.) pour lesquels CPL-VEGEMAR n'est pas compétent.

L'illustration ci-dessous reprend l'ensemble des cahiers des charges gérés par l'ASBL VEGAPLAN et leurs interactions.



## 1. Le guide sectoriel, l'Integrated Pest Management (IPM) et le Standard VEGAPLAN

- **Le guide sectoriel** de l'Autocontrôle pour la production primaire végétale (G-040 A-B) contient les prescriptions réglementaires relevant de la compétence de l'AFSCA en matière de sécurité alimentaire, de qualité des produits et de traçabilité.



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

Il constitue en fait à un système d'autocontrôle dont toute exploitation doit obligatoirement disposer et qui s'applique à l'ensemble des productions végétales de l'exploitation.

Le certificat est valable 3 ans.

### Pourquoi faire certifier son système d'autocontrôle ?

- ✓ Pour la certitude d'être en ordre avec les exigences légales de l'AFSCA
- ✓ Pour le bonus AFSCA : réduction de la contribution annuelle et diminution de la fréquence d'inspection

- **L'IPM** (Integrated Pest Management) intègre les exigences légales des autorités régionales en termes de lutte intégrée. La certification de ce cahier des charges permet d'attester le respect des principes de la lutte intégrée et d'ainsi éviter un audit de l'administration.

L'IPM est considéré comme appliqué d'office pour les cultures certifiées bio.

*Attention que les agriculteurs wallons exploitant des terres en Région flamande doivent à la fois respecter les exigences de la Région wallonne et de la Région flamande.*

Le certificat est valable 3 ans.

- **Le standard VEGAPLAN** est un cahier des charges national qui s'applique à l'ensemble des productions végétales de l'exploitation. Il a été développé conjointement par des acheteurs et des associations d'agriculteurs afin de garantir la durabilité des méthodes de production ainsi que la qualité, la sécurité et la traçabilité des produits livrés au sein de la filière végétale.



Outre ses exigences spécifiques, il reprend intégralement les exigences du guide sectoriel et de l'IPM.

Le certificat combiné Vegaplan, G-040 A-B et IPM est valable 3 ans.

L'agriculteur est cependant tenu d'effectuer un autocontrôle annuellement en complétant la check-list.

*Pourquoi se faire certifier Vegaplan ?*

- ✓ Pour bénéficier des avantages de la certification du guide sectoriel et de l'IPM
- ✓ Pour une simplification administrative car le guide sectoriel et l'IPM sont regroupés dans un seul et même cahier des charges
- ✓ En vue de répondre à la demande de certains acheteurs
- ✓ Depuis 2017, SYNAGRA a mis en place un malus de 5€ par tonne de céréales vendues sans la certification VEGAPLAN

**Comment CPL-VEGEMAR aide-t-il les agriculteurs ?**

CPL-VEGEMAR apporte une aide concrète aux agriculteurs désirant se faire certifier pour les cahiers de charges précédemment cités :

- par l'envoi des documents : check-list et dossier de certification. Ces derniers sont disponibles sur le site de VEGAPLAN
  - ➔ <https://www.vegaplan.be/fr/agriculteurs-entrepreneurs/documents/vegetale>
- par l'envoi de pictogrammes (local phyto, citerne à mazout, etc.)
- par la réalisation d'un pré-audit en ferme
- en répondant à leurs questions

Lors d'un pré-audit, l'ensemble des points du cahier de charges sont passés en revue, les documents sont complétés avec l'agriculteur et des actions correctives sont proposées avant l'audit proprement dit.

## 2. Le GLOBALG.A.P.

- **Le cahier des charges GlobalG.A.P.** est un référentiel international de "bonnes pratiques agricoles" en matière de sécurité alimentaire, d'environnement ainsi que de santé, de sécurité et de bien-être des travailleurs. Il est principalement demandé par les distributeurs pour les légumes destinés au marché du frais.



Le référentiel EUREPG.A.P. a été initialement créé sous l'impulsion de distributeurs et d'acteurs de la grande distribution européens pour harmoniser les standards et procédures au niveau de la production primaire et pour développer un système de certification indépendant pour les bonnes pratiques agricoles. Devenu par la suite une référence mondiale, il a pris le nom de GlobalG.A.P.

A la différence du standard VEGAPLAN qui s'applique à l'échelle de l'exploitation (toutes les productions végétales certifiables de l'exploitation étant certifiées), le cahier des charges GlobalG.A.P. s'applique à l'échelle de la culture. De nombreux agriculteurs certifient une ou plusieurs de leurs cultures à la demande de leurs acheteurs.

Le certificat doit être renouvelé tous les ans.

Comme pour le VEGAPLAN, il est nécessaire de réaliser une auto-évaluation interne annuellement.

- **Le GRASP** (GLOBALG.A.P. Risk Assessment on Social Practice) est un module complémentaire à la certification GlobalG.A.P. conçu pour étendre les normes sociales de l'exploitation. Il évalue de manière plus approfondie les pratiques de l'exploitation en termes de santé, de sécurité et de bien-être des ouvriers. Les agriculteurs répondent à la plupart des exigences du simple fait de respecter la réglementation du travail belge.

### **Comment CPL-VEGMAR aide-t-il les agriculteurs ?**

La certification GlobalG.A.P. est poussée et assez complexe. Elle se base sur des analyses de risques et procédures spécifiques à l'exploitation pour garantir la qualité du produit et la durabilité des méthodes de production. La rédaction de telles procédures et analyses de risques étant fastidieuse, CPL-VEGMAR a élaboré, en collaboration avec BNTWG (comité national belge d'interprétation du référentiel GlobalG.A.P.) et les organismes de contrôle, un dossier de certification qui contient l'ensemble des documents nécessaires à la certification GlobalG.A.P. Il est régulièrement mis à jour en fonction des nouvelles versions du référentiel.

CPL-VEGEMAR apporte une aide concrète aux agriculteurs désirant se faire certifier GlobalG.A.P. :

- par l'envoi de documents : check-list, dossier de certification de CPL-VEGEMAR et les pictogrammes exigés par le cahier des charges (local phyto, dangers potentiels, etc.)
- par la réalisation d'un pré-audit en ferme
- encore en répondant à leurs questions

Lors d'un pré-audit, l'ensemble des points du cahier de charges sont passés en revue, les documents sont complétés avec l'agriculteur et des actions correctives sont proposées avant l'audit proprement dit.

CPL-VEGEMAR organise aussi des formations aux premiers secours en collaboration avec l'ASBL Preventagri. Les agriculteurs participants reçoivent un diplôme qui leur permet de répondre à une exigence du référentiel GlobalG.A.P. et à une recommandation du standard VEGAPLAN.

---

**Pour plus d'informations sur les modalités pratiques et les tarifs,**

**Contactez-nous !**



04/279 68 77



[vegemar@provincedeliege.be](mailto:vegemar@provincedeliege.be)



**CPL-Végémar**